

Sommaire









MOT DU DOYEN

BILLET

« Je me souviens... » par Marc Dorion

DOSSIER

L'amélioration du système passe par un virage culturel

8 - 17 **ÉCHOS DE LA FACULTÉ**

Nouvelles de la Faculté

18 - 21 **MATIÈRE GRISE**

> Mobiliser les valeurs participatives Pas d'accès à la justice sans conceptions renouvelées du droit et de la justice

FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS 22 - 23 Louis-Paul Allard, Pierre Duval et Louis Marquis

24 - 25 **PARLONS PRATIQUE** Méga-procès, méga-preuve et méga-complexité Femme de défis et juriste de l'entente

26 **FOCUS ÉTUDIANT**

L'éclairage de l'intersectionnalité

27 **PARTENAIRE DE LA FACULTÉ** Service des stages et du placement

ADDUS 28 - 30 Mot du président, souvenirs des cocktails 2016 et

31

invitation aux Retrouvailles 2016

CLINS D'ŒIL Nouvelles des diplômés

Paroles de droit

Faculté de droit

Université de Sherbrooke

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

communication.droit@USherbrooke.ca

819 821-8000, poste 63876

Tirage: 9000 exemplaires

CRÉDITS

Corédacteurs en chef

- Marie-Luce Cheney
- David Jobin

Comité de rédaction

- Marie-Luce Cheney
- David Jobin
- Sébastien Lebel-Grenier

Collaborateurs

- Stéphane Bernatchez
- Hervé Cassan
- Catherine Choquette
- Marie-Eve Couture Ménard
- Lise Dauphinais

- Marie-Claude Desjardins
- Marc Dorion
- Véronique Fraser - Dany Lachance
- Édith Lafontaine
- Louise Lalonde
- Sébastien Lebel-Grenier
- Hélène Mayrand
- Alexandre McCormack - Patrick Mignault
- Pascal Morin
- David Pavot
- Josée Perreault
- Nicolas Ouimet

- Arthur Oulaï
- Jean-François Roberge
- Vanessa Tanguay

Photos

- Albert Buri
- André Kedl
- Robert Laflamme
- François Lafrance
- Maxime Picard
- Et divers collaborateurs

Conception graphique

- Graphic-Art

ABONNEMENT

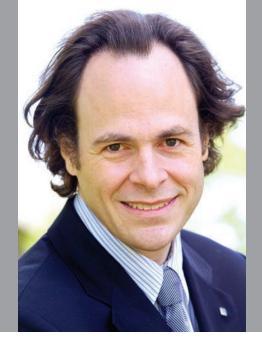
Pour un abonnement gratuit ou un changement d'adresse :

chang.adresse@USherbrooke.ca (spécifier Paroles de droit)

Pour donner de vos nouvelles :

communication.droit@USherbrooke.ca

Illustration de la page couverture : Boris Biberdzic



ACCÈS À LA JUSTICE

ENJEUX SOCIAUX ET PÉDAGOGIQUES

Chers diplômés, chers étudiants, chers amis de la Faculté,

Comme vous le constaterez dans nos pages, la Faculté est un laboratoire d'idées qui se déploie au soutien de nos missions de recherche et de formation. Celles-ci visent à répondre aux besoins de sociétés en pleine mutation ainsi qu'à d'importants défis sociaux.

Pour le droit, le plus important de ces défis est sans doute celui de l'accès à la justice. Au-delà des nombreuses injustices individuelles dont il est la source, le déficit systémique d'accès à la justice remet en question la capacité régulatrice du droit ainsi que la capacité du système de justice d'assurer la gestion des conflits.

L'investissement important de la Faculté dans la recherche de pointe en la matière s'est trouvé renforcé ces derniers mois par la création de structures qui permettront de développer notre capacité et d'assurer une meilleure diffusion de nos travaux. Ainsi, dans la chronique Échos de la Faculté, vous pourrez en apprendre plus sur le Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance, une structure de recherche nouvellement créée regroupant quatorze de nos professeurs. Notre chronique Matière grise présente par ailleurs le Groupe pour la prévention et le règlement des différends dont la création vise à consolider et à développer ce domaine de connaissances, en pleine expansion et étroitement associé à la Faculté.

Vous serez aussi intéressés à en apprendre plus sur les publications, les colloques scientifiques de haut niveau et les activités de recherche menées par nos étudiants. Vous constaterez que la Faculté est au-devant des transformations contemporaines du droit.

Cette contribution à l'avancement du savoir est bien entendu au cœur de la mission facultaire mais elle est, en définitive, indissociable de notre mission de formation. La recherche nourrit en effet un enseignement à la fine pointe des connaissances qui vise une appréhension critique de la complexité intrinsèque du droit.

Et pour bien remplir sa mission d'enseignement, la Faculté doit bénéficier d'installations qui lui permettent de mettre en œuvre une pédagogie innovante. Dans le présent numéro, nous vous annonçons un jalon majeur avec le lancement des travaux de modernisation de notre bibliothèque de droit. Débutés en mai, ces travaux s'échelonneront jusqu'en décembre 2016. Au terme, nous bénéficierons d'une bibliothèque réinventée qui est conçue pour favoriser le travail collaboratif et qui offrira à nos étudiants toutes les ressources nécessaires à leur cheminement académique.

Encore une fois, je tiens à remercier nos très nombreux donateurs, sans l'appui desquels ce projet essentiel à la poursuite de notre mission d'excellence n'aurait su voir le jour.

En terminant, j'aimerais offrir d'autres remerciements bien mérités. Ce premier juillet marquait le cinquantième anniversaire de carrière professorale de notre collègue Robert Kouri. Toujours aussi passionné par l'enseignement et la recherche, le professeur Kouri demeure l'un des professeurs les plus appréciés de nos étudiants. Pilier de la recherche en droit de la santé et en droit privé, il démontre aussi, au quotidien, un dévouement exceptionnel envers ses collègues. Au nom de la Faculté, je tiens à exprimer toute notre reconnaissance au professeur Kouri pour son engagement continu envers la Faculté.

Bonne lecture!

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier



« JE ME SOUVIENS... »

Me Marc Dorion (LL.L. 1978) est associé au sein du groupe du droit des affaires chez McCarthy Tétrault. Sa pratique porte principalement sur le développement et le financement de projets majeurs ainsi que d'autres opérations de financement et de privatisation dans les secteurs industriels, de l'énergie, des infrastructures et des ressources naturelles.

Me Dorion a été nommé conseil de la reine en 1992 et Avocat émérite par le Barreau du Québec en 2007.

Je me souviens de mon inscription à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke ou plutôt de mon intention... de ne jamais m'y inscrire.

Pas que je détestais le droit, mais l'administration et la finance me plaisaient davantage.

Mon père a décidé de s'en mêler. Il a imploré l'aîné de la famille que j'étais de suivre ses traces, mais aussi celles de ma mère, de mes oncles et de mes deux grands-pères, tous ont étudié en droit. Pour lui, il était clair que la lignée des avocats dans la famille devait se prolonger! « Essaie au moins une session », me répétait-il inlassablement. J'ai fini par écouter le paternel. Heureusement.

Parce qu'une fois plongé dans le programme, l'étincelle s'est véritablement allumée. Je n'ai jamais regretté le choix de poursuivre mes études en droit, ni la ville que j'ai instantanément adoptée.

À la suggestion d'un ami, j'avais accepté « l'exil » vers Sherbrooke et je m'étais fabriqué un horaire sur 4 jours pour retourner dans ma ville natale. Après coup, j'avoue que j'étais précurseur : la semaine de 4 jours en 1978, c'était un concept assez nouveau pour ne pas dire totalement révolutionnaire!

Sherbrooke et son université, c'était un milieu de vie des plus stimulants : une ville ni trop petite, ni trop grande; un corps professoral chevronné; un encadrement tout indiqué pour générer des résultats. J'étais surtout loin des distractions que m'apportait la ville de Québec... Clairement, cela se reflétait dans mes résultats scolaires!

Tout au long de l'aventure à Sherbrooke, outre une préparation sans équivalent au Barreau, j'ai appris ce qui ne s'enseigne généralement pas dans une salle de cours : le travail en équipe, la rigueur, l'importance de la préparation. Des notions qui me guident et que j'applique au quotidien.

Aujourd'hui encore, je côtoie des anciens camarades de classe et des professeurs. C'est toujours le même plaisir de se remémorer de vieux souvenirs. J'ai aussi renoué avec l'actuel doyen qui m'a raconté le chemin qui a été parcouru au cours des dernières années pour moderniser les approches pédagogiques et les infrastructures, notamment la nouvelle bibliothèque. J'ai beau avoir quitté l'Université de Sherbrooke depuis longtemps, je reconnais la même faculté qui m'a accueilli : toujours aussi axée sur les résultats de ses étudiants, créative et proactive. Ce faisant, elle pourra façonner la prochaine génération d'avocats, ceux qui seront les gardiens de notre système de justice.

Trente-sept années ont passé depuis mon admission au Barreau. Chez McCarthy Tétrault, j'ai axé ma pratique sur le développement et le financement de projets majeurs ainsi que sur des opérations de financement et de privatisation, pas trop loin de la finance et de la bourse que j'aimais tant. Mais une chose demeure, j'exerce la profession d'avocat avec la même fierté et le feu sacré que m'a inculqué l'Université de Sherbrooke. Comme quoi, il faut toujours écouter son père... Ou presque.

Bravo Sherbrooke.

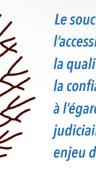
Ul Jener

Me Marc Dorion (LL.L. 1978)



L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME PASSE PAR UN VIRAGE CULTUREL

En matière d'accessibilité, ou d'inaccessibilité, le système de santé reçoit peut-être plus d'attention médiatique que le système judiciaire. Est-ce à dire que la situation est plus préoccupante dans le secteur médical? Une telle conclusion pourrait se révéler hâtive, puisque l'amélioration du système de justice représente aussi un défi de taille qu'il importe de relever collectivement.



Le souci d'améliorer l'accessibilité à la justice, la qualité des services et la confiance du citoyen à l'égard du système judiciaire constitue un enjeu d'importance.

Le problème de l'accès à la justice est criant depuis de nombreuses années. À tel point que tous les groupes touchés de près ou de loin s'efforcent de réfléchir à des pistes de solution, des différents paliers de gouvernement aux ordres professionnels en passant par bon nombre de juristes et d'organismes prônant la justice de proximité. La route est longue, ne serait-ce que parce que le problème touche d'innombrables intervenants et s'analyse sous tellement d'angles distincts, mais des idées brillantes émergent et des changements s'opèrent progressivement.

Le nouveau Code de procédure civile, adopté en janvier 2016, témoigne d'ailleurs d'un virage notoire, puisque le législateur prend la décision d'y intégrer plus systématiquement les modes de prévention et règlement des différends. Il est notamment question de certains de ces changements sous la rubrique Matière grise (p. 20-21) du présent numéro de Paroles de droit. S'amorce ainsi un véritable changement de culture qui doit, pour produire les effets souhaités, se faire progressivement. La démarche est complexe, mais elle fera évoluer le système de manière à redonner au justiciable la place qui lui revient au cœur même du processus.

Comprendre le défi de l'accès à la justice

Le souci d'améliorer l'accessibilité à la justice, la qualité des services et la confiance du citoyen à l'égard du système judiciaire constitue un enjeu d'importance. Le nombre de groupes de travail formés à l'échelle nationale, tout comme les premières conclusions de ces groupes, en témoignent. La juge en chef de la Cour suprême,

l'honorable Beverley McLachlin, a ainsi établi que la situation nécessitait urgemment des correctifs. C'est même à son initiative que le Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale a vu le jour en 2008.

Regroupant des représentants de divers organismes du milieu, sous la présidence du juge de la Cour suprême Thomas Cromwell, le comité a rendu public un premier rapport en 2013 après avoir examiné les domaines civil et familial. Le document souligne que la problématique est en grande partie attribuable aux coûts des services. Pour reprendre les mots exacts du rapport, « il existe un fossé important entre le coût des services juridiques et ce que la grande majorité des Canadiens peuvent se permettre.» Concrètement, une grande partie de la population canadienne gagne trop d'argent pour être admissible à l'aide juridique, mais trop peu pour défrayer les services juridiques nécessaires advenant un véritable litige.



Dans un tel contexte de mouvance, le rôle stratégique des facultés de droit devient encore plus important, puisque les formations offertes permettent d'inculquer aux nouveaux juristes, dès le départ, des réflexes qui les serviront non seulement à titre personnel, mais qui serviront aussi la justice au sens large.

Planifier le changement

Le comité se positionne derrière une feuille de route en neuf points (voir encadré ci-dessous), regroupés sous trois axes principaux. « L'accès à la justice en est à un stade crucial au Canada. Ce dont nous avons besoin est d'un changement majeur, soutenu et reposant sur la collaboration, dans tout le système – sous la forme d'innovations culturelles et institutionnelles, de travaux de recherche et de réformes axées sur le financement. [...] Quoique nous fassions face à des défis sérieux en matière d'accès à la justice, il y a de nombreuses raisons d'être optimiste quant à notre capacité de combler les lacunes actuelles de la mise en œuvre en poursuivant des réformes concrètes de l'accès à la justice. »

Plus tôt cette année, suivant la recommandation du forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale, le président de la Chambre des notaires du Québec, Me **Gérard Guay** (LL.B. 1981, DDN 1987), a été nommé représentant du Québec, pour un mandat de trois ans, sur le comité présidé par le juge Cromwell. « Le

principal bénéficiaire du système de justice doit être le citoyen, qui souvent se retrouve devant une justice inefficace et coûteuse. Il faut développer des moyens pour qu'il y ait accès et pas seulement formuler des vœux pieux », a soutenu Me Guay.

Il est vrai que la situation se présentait comme assez alarmante suivant le rapport Cromwell de 2013. Me Guay demeure tout de même d'avis que des initiatives fort prometteuses ont émergé dans les dernières années, même s'il est parfaitement conscient qu'il reste beaucoup à faire.

Les délais se prolongent autant en matière civile qu'en matière criminelle et, selon Gérard Guay, les investissements nécessaires tardent à venir. « La magistrature n'a pas les ressources qu'elle devrait avoir; nous avons besoin de plus de juges. Elle gagnerait aussi à moderniser son système informatique. Mais déjà, on sent de la bonne volonté. »

Fort de sa propre expérience de praticien, il souhaite aussi que le citoyen regagne la place centrale qu'il doit occuper dans le processus. Son bagage servira le comité dans l'élaboration de

Le rapport du Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale comprend une feuille de route en neuf points, conçue pour faire le pont entre des idées et des mesures. Elle fait état de trois domaines principaux visés par la réforme :

A Objectifs d'innovation

- 1. Recentrer le système de justice sur un axe qui reflète les problèmes juridiques de la vie quotidienne et permette d'y remédier
- 2. Rendre les services juridiques essentiels disponibles à toute personne appropriée
- Transformer les cours et les tribunaux en centres multiservices pleinement accessibles pour le règlement des différends publics
- 4. Rendre disponibles des services multidisciplinaires appropriés à la famille, qui reposent sur la coordination

B Objectifs institutionnels et structurels

- 5. Créer des mécanismes de mise en œuvre de l'accès à la justice aux niveaux local et national
- 6. Promouvoir un programme de justice soutenable, accessible et intégrée par l'entremise de l'éducation juridique
- 7. Accroître la capacité d'innovation du système de justice en matière civile et familiale

Objectifs ayant trait à la recherche et au financement

- 8. Soutenir la recherche relative à l'accès à la justice afin de promouvoir la prise de politiques fondées sur des preuves
- 9. Promouvoir des stratégies de financement cohérentes, intégrées et soutenues





solutions qui favoriseront le rapprochement des parties et l'augmentation de la place accordée à la justice préventive, un enjeu qui le rejoint directement en qualité de président de la Chambre des notaires du Québec.

Mobiliser notre expertise en matière de PRD

La place de choix qu'occupe la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en matière de prévention et de règlement des différends, à l'échelle nationale et internationale, a toujours permis de faire avancer la recherche et de former des acteurs capables d'intervenir en amont des litiges. Ce champ de spécialisation constituait déjà un pôle d'attraction important pour toutes les personnes, juristes ou non, qui souhaitaient intégrer à leur pratique la médiation, la négociation et l'arbitrage pour formuler des solutions et favoriser l'entente plus tôt dans le cadre d'une multitude de processus.

Évidemment, le changement d'approche préconisé par le nouveau *Code de procédure civile* du Québec rend l'expertise de nos spécialistes en PRD encore plus pertinente. La rubrique Matière grise (p. 18-19) du présent numéro traite d'ailleurs de la formation d'un nouveau groupe de recherche dans ce secteur particulier du droit : le G-PRD.

Innover sur le plan pédagogique

Dans un tel contexte de mouvance, le rôle stratégique des facultés de droit devient encore plus important, puisque les formations offertes permettent d'inculquer aux nouveaux juristes, dès le départ, des réflexes qui les serviront non seulement à titre personnel, mais qui serviront aussi la justice au sens large.

C'est pourquoi la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke a jugé bon, au cours des dernières années, de déployer de nombreux efforts afin de développer des créneaux d'excellence, des activités pédagogiques et des moyens de conjuguer apprentissage du droit et facilitation de l'accès à la justice.

Pour illustrer le type d'activités pédagogiques mises en œuvre pour sensibiliser les étudiants à l'accès à la justice, l'exemple de la professeure Marie-Claude Desjardins se révèle très intéressant. En effet, forte d'une expérience et d'un bagage personnels acquis dans le cadre de ses propres travaux de recherche sur l'accès à la justice, notamment sur le rôle des instruments de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) – celui d'améliorer l'accès au droit des individus marginalisés du Sud par une meilleure compréhension des normes d'origine étatique –, elle organise annuellement une activité avec ses étudiants pour venir en aide aux nouveaux arrivants dans la région sherbrookoise.

Bien que la problématique de l'accès à la justice comporte d'innombrables facettes, il va sans dire que certaines populations vulnérables se retrouvent encore plus isolées devant le phénomène. C'est précisément le cas des immigrants qui s'installent dans la région et qui doivent, en plus d'apprendre la langue, trouver une façon d'apprivoiser et d'exercer leurs droits. Et c'est à ce niveau qu'interviennent les étudiants de la professeure Desjardins, puisque l'objectif principal du « Café des savoirs » est de fournir de l'information juridique adaptée aux étudiants en apprentissage du français dans les domaines où ils éprouvent le plus de besoins. Le tout se déroule dans le cadre du cours Accès au droit et à la justice, qui vise, entre autres, à réfléchir aux problèmes et aux besoins en matière d'accès à la justice au Québec, ainsi qu'au rôle de l'avocat ou du notaire dans la société.

Les futurs juristes doivent s'approprier différents thèmes et les vulgariser pour favoriser la compréhension. L'exercice est aussi formateur pour eux qu'utile pour les étudiants en francisation. Il est important de noter que les étudiants en droit ne donnent pas de conseils ou d'avis juridiques, mais bien de l'information générale sur différents mécanismes avec lesquels les nouveaux arrivants doivent dorénavant composer.

Innover en recherche : mesurer le sentiment d'accès à la justice

En 2014, le professeur **Jean-François Roberge** (LL.B. 1996, PRD 2000, LL.M. 2005, LL. D. 2006) a mené une première étude empirique sur le « sentiment d'accès à la justice » chez le citoyen. Il a analysé les données recueillies auprès de quelque 800 participants à des médiations

SAVIEZ-VOUS**?** OUF

Plusieurs activités, cliniques d'information juridique et autres comités permettent aux étudiants et aux étudiantes de la Faculté de s'engager dans la communauté afin de favoriser l'accès à la justice. Dans le cadre de leur formation, ils peuvent notamment s'investir au sein du comité étudiant sur l'accès à la justice, de la Clé de vos droits ou dans le cadre des activités pro bono et bien plus.

conduites par des juges de la Cour supérieure et de la Cour du Québec. Le juge joue un rôle de médiateur impartial qui facilite une négociation entre les parties dans une logique collaborative. « Nous savions que le taux de règlement à l'amiable atteignait 80 %, mais nous n'avions aucun instrument qui permettait de mesurer la satisfaction des usagers à l'égard du processus et des résultats obtenus. » Le professeur Roberge a donc créé « l'Index du Sentiment d'Accès à la Justice » qui permet de mesurer à la fois le sentiment d'équité, le sentiment d'utilité et le sentiment de soutien professionnel ressenti par un participant à un mécanisme de règlement des différends.

Les résultats de cette recherche pourront servir à améliorer les pratiques des juges et justifier des orientations aux politiques publiques en matière de justice. Cette innovation en recherche, née au sein de notre Faculté, suscite un intérêt à l'échelle nationale et internationale, puisqu'elle s'inscrit dans la nouvelle tendance mondiale qui place le citoyen au centre des initiatives pour améliorer l'accès à la justice.

Si l'idée de replacer le patient au cœur du système de santé fait de plus en plus consensus, celle de redonner au justiciable le rôle principal dans le système de justice semble aussi évidente. Les nombreuses démarches entreprises en ce sens tendent même à confirmer que l'incontournable virage culturel dont il est ici question est bien amorcé.

LE PROFESSEUR ROBERT P. KOURI FÊTE SES 50 ANS DE CARRIÈRE

Il y a 50 ans, le 1^{er} juillet 1966, **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965) entreprenait sa carrière de professeur à la Faculté. Outre le caractère proprement remarquable d'une telle longévité, il convient de souligner la passion qu'il a toujours su conserver pour la formation des étudiantes et des étudiants qui lui sont confiés. Habile communicateur au style inimitable, pince-sans-rire par moments, il est aussi reconnu pour sa très grande rigueur.

Le Pr Kouri se distingue par la qualité de l'encadrement qu'il offre aux étudiantes et aux étudiants de la Faculté de droit. Au premier cycle, il est reconnu pour la très grande disponibilité qu'il accorde non seulement à ses groupes mais aussi, à l'occasion, aux chargés de cours dans les mêmes matières. Aux cycles supérieurs, à titre de spécialiste de renommée mondiale dans le domaine du droit de la santé, il a assumé la direction de plus de 50 étudiantes et étudiants.

Auteur prolifique, il compte un nombre impressionnant d'articles et de monographies contribuant à l'avancement du droit. Ses écrits sont régulièrement cités en doctrine, mais aussi en jurisprudence, notamment par des tribunaux de première instance, par la Cour d'appel du Québec ou par la Cour suprême du Canada.

Le Pr Kouri représente, pour ses collègues et bon nombre de juristes formés à la Faculté de



Robert P. Kouri

droit depuis les cinquante dernières années, un modèle en matière d'enseignement en raison de sa compétence, de son dévouement et de la passion du droit qu'il a toujours su et sait toujours si bien partager.

PRIX, BOURSES ET STAGES

UNE RELÈVE QUI RAYONNE

Nos étudiants sont de fiers ambassadeurs de la Faculté. Ici ou ailleurs, ils rayonnent et véhiculent les valeurs propres à la Faculté de droit qu'ils ont choisie. Leur parcours constitue une source d'inspiration pour leurs pairs, pour les futurs étudiants et pour l'ensemble de la communauté universitaire. Voici quelques exemples témoignant de l'engagement et de la qualité de nos étudiants.

Alex Arsenault-Ouellet a remporté le prix du meilleur mémoire et le prix du Ministère de l'environnement coréen dans le cadre du Concours de plaidoirie international Stetson, tenu à la Soongsil University de Séoul.

Hélène Beauséjours-Gagné a remporté le prix récompensant la meilleure plaidoirie au concours *Les 24 heures du Droit de la santé* tenu à Lamalou-les-Bains, en France.

Han-Catherine Morin (LL.B 2015, *J.D.* 2015) s'est jointe, dans le cadre d'un stage en organisation internationale, à l'équipe de défense de M. Bosco Ntaganda à la Cour pénale internationale de La Haye, aux Pays-Bas. Ce stage de 4 à 6 mois lui permettra de convertir en maîtrise en droit son diplôme de deuxième cycle en common law et droit transnational.

Kristine Plouffe-Malette, étudiante au doctorat et chargée de cours au DIPIA, vient d'obtenir une bourse de perfectionnement de longue durée de l'UQAM, d'un montant d'environ 50 000 \$, qui lui permettra de terminer la rédaction de sa thèse.

Steven Rousseau a remporté le prix du meilleur mémoire de maîtrise remis par l'Association des professeures et professeurs de droit du Québec (APDQ).



Pour souligner la contribution remarquable de

Me **Stéphane Reynolds** (LL.B 1994, MBA 2009) en qualité de chargé de cours depuis de nombreuses années, la Faculté lui a décerné le titre de chargé de cours agrégé.

NOUVEAU CENTRE DE RECHERCHE SUR LA RÉGULATION ET LE DROIT DE LA GOUVERNANCE

Soucieuse de jouer un rôle plus actif que jamais dans l'avancement des connaissances, la Faculté vient de créer une toute nouvelle structure de recherche, le Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CRDG).

Le CRDG favorisera la recherche d'avant-garde en décloisonnant diverses branches du droit, afin que les chercheurs ainsi réunis partagent les réflexions et les avancées dans leurs différents domaines (santé, environnement, philosophie et théorie du droit) autour d'axes de recherche intégrateurs et transversaux, soit l'évolution de la régulation et le développement du droit de la gouvernance.

En effet, dans plusieurs domaines du droit, notamment en environnement et en santé, les juristes constatent de profonds changements. De nouveaux modes de régulation émergent et le droit se trouve transformé, tant dans ses sources et ses modes d'élaboration, que dans ses formes et sa force. Ces transformations se constatent dans la multiplication des sources normatives (acteurs privés, ONG, organisations internationales), dans la diversification des normes et de leur nature (droit souple, droit procédural, droit processuel) et dans leur réception dans le système juridique (juridicité graduelle, garantie normative). On voit ainsi apparaître de plus en plus de normes souples ou négociées (codes, politiques, ententes). Aussi, la gouvernance, tant publique que privée, se développe rapidement comme alternative au mode traditionnel d'imposition et de contrôle de la norme juridique par l'État; elle est définie ici comme un mouvement vers une décentralisation des pouvoirs, basé sur la transparence et l'implication accrue des acteurs publics et privés aux processus décisionnels, à la mise en œuvre et au suivi du droit substantif.



Quelques membres du CRDG : Louise Lalonde, Catherine Choquette, Marie-Eve Couture Ménard et Stéphane Bernatchez.

Le Centre souhaite devenir à la fois un levier et un phare dans la compréhension et le développement du savoir en matière d'efficacité normative et de gouvernance effective. Le CRDG réunira quatorze chercheurs de la Faculté provenant du Groupe de recherche sur les Stratégies et les Acteurs de la Gouvernance Environnementale (SAGE), soit les professeurs Pierre-François Mercure, Suzanne Comtois (LL.L. 1976), Marie-Claude Desjardins, Guillaume Rousseau (LL.B. 2003, LL.D. 2012), David Gilles et Catherine Choquette, et du Groupe de recherche en droit et politiques de la santé (GRDPS), soit les professeures Anne-Marie Savard (LL.M. 2000), Mélanie Bourassa Forcier et Marie-Eve Couture Ménard. Le CRDG sera complété par les professeurs Louise Lalonde (LL.B. 1984), Stéphane Bernatchez, Marie-France Bureau, Véronique Fortin et Édith Vézina (LL.B. 1999, DDN 2000).

SAVIEZ-VOUS? QUE:

Le Centre de recherche Société,
Droit et Religions de l'Université de
Sherbrooke (SoDRUS) a de nouveau
obtenu sa reconnaissance officielle en
tant que centre de recherche de l'UdeS.
Délivré par le Conseil universitaire
de l'Université, ce statut est assorti
d'un financement intéressant qui lui
permettra de poursuivre ses activités
pour les six prochaines années.

SYMPOSIUM DU CENTRE D'ÉTUDES DU RELIGIEUX CONTEMPORAIN

AU CROISEMENT DES UNIVERS JURIDIQUE ET RELIGIEUX : LE MEILLEUR INTÉRÊT

DE L'ENFANT

Organisé par le Centre d'études du religieux contemporain (CERC) de l'Université de Sherbrooke, le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill, la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité ainsi que le Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS), le symposium Au croisement des univers juridique et religieux : le meilleur intérêt de l'enfant s'est tenu le 14 avril dernier au Campus de Longueuil.

Quelque quatre-vingts personnes, dont des acteurs religieux, des chercheurs, des travailleurs sociaux, des juristes et des représentants de l'État qui s'intéressent particulièrement à la question de l'enfant, de ses droits et de sa protection, ont exploré les univers religieux et juridique sous l'aspect du meilleur intérêt de l'enfant (MIE).



À l'avant : Adriana Pacheco, Cheryl Milne, Dia Dabby, Lorraine Derocher, Marie-Paule Martel-Reny, Delphine Collin-Vézina, Brigitte Bareil et Safa Ben Saad. À l'arrière : Kahente Horn-Miller, David Koussens, Rabbin Reuven P. Bulka, Pascale Berardino, Raphaël-Mathieu Legault-Laberge et Ashleigh Delaye.

Sur le plan religieux, le meilleur intérêt de l'enfant a été examiné sous l'angle du christianisme, du judaïsme, de l'islam, de l'hindouisme et des spiritualités autochtones. Sur le plan juridique, il a plutôt été question du MIE, de la liberté de religion et de la protection des enfants dans le contexte pluraliste canadien.

 $\ensuremath{\text{w}}$ Ce symposium se veut une démarche de rapprochement et de dialogue entre les

représentants de communautés religieuses, les chercheurs et les juristes, afin d'échanger sur les diverses conceptions du MIE. Il se veut également un lieu de discussion, afin de réfléchir aux modalités de prévention d'éventuels conflits entre l'État et certains groupes religieux extrêmes », a commenté Lorraine Derocher, professeure associée au Centre d'études du religieux contemporain et organisatrice de l'événement.

COMPÉTITION NATIONALE À TORONTO

ENACTUS UDES RECRUE DE L'ANNÉE

Lors de sa 2º participation à une compétition nationale Enactus, le jeune groupe de l'UdeS, dont une grande majorité des membres sont étudiants de la Faculté de droit, a remporté plusieurs prix, parvenant d'ailleurs à se classer parmi les 20 meilleures équipes canadiennes. L'événement organisé par Enactus Canada, regroupant plus de 1 500 étudiants, professeurs et entrepreneurs établis, s'est déroulé du 2 au 4 mai 2016 au Palais des congrès de Toronto.

Quatre membres d'Enactus UdeS – Chloé Blouin-St-Gelais, Jérémi DeBlois-Beaucage, Florence Gauthier et Tim Jubinville – ont présenté trois des cinq projets qui ont marqué la communauté estrienne au cours de la dernière année.

Le brio de l'équipe lors de sa première apparition devant les juges lui a permis de présenter dans la cour des grands, en demi-finale. Cette performance a d'autant plus été soulignée lorsque Sherbrooke a gagné le prix Recrue de l'année à l'échelle nationale.

À propos d'Enactus UdeS

Fondée en janvier 2015, l'équipe Enactus UdeS forme la prochaine génération de leaders. Par



Les membres de l'équipe qui étaient présents à Toronto.

le pouvoir de l'action entrepreneuriale, les membres de l'équipe travaillent sur des projets qui améliorent la société d'un point de vue économique, social et environnemental. Quarante étudiants, forts de plus de 1 600 heures de bénévolat réparties sur cinq projets uniques, forment l'équipe de cette année. Jean-François Lalonde, conseiller pédagogique et professeur à la Faculté d'administration de l'UdeS, les assiste dans le projet.

Pour en savoir plus, visitez le enactus-sherbrooke.com

COLLOQUE ANNUEL DES PROGRAMMES EN DROIT ET POLITIQUES DE LA SANTÉ

DROIT ET SANTÉ EN FIN DE VIE : IMPACTS DES DÉVELOPPEMENTS JURIDIQUES

Après plusieurs années de réflexions et de consultations intensives sur les soins de fin de vie, y compris les travaux de la commission spéciale Mourir dans la dignité, 2016 marque un tournant historique à l'égard de ce type de soins au Québec et au Canada.

Au Québec, les effets de la *Loi concernant les soins de fin de vie* se feront sentir, entre autres, auprès des usagers, des professionnels, des établissements de santé, des maisons de soins palliatifs et des juristes. Concurremment, le Parlement fédéral devrait donner suite à la décision de la Cour suprême, *Carter c. Canada (PG)*, laquelle a invalidé les articles du Code criminel prohibant le suicide assisté.

Le colloque, tenu à l'Hôtel Sandman de Longueuil le 13 mai dernier et organisé par les professeures **Mélanie Bourassa Forcier, Marie-Eve Couture Ménard** et **Anne-Marie Savard** (LL.M. 2000), a permis d'explorer les impacts des récents développements juridiques. Quel arrimage y



Marie-Eve Couture Ménard, Mélanie Bourassa Forcier et Anne-Marie Savard.

aura-t-il entre la législation fédérale modifiée et la loi québécoise? Comment cette dernière sera-t-elle reçue et mise en œuvre par les professionnels de la santé concernés? Sur le plan des droits et libertés, arrivera-t-on à concilier les positions parfois très tranchées entre les personnes et les organisations favorables à la dispensation de ce type de soins et celles qui ne le sont pas?

Selon Anne-Marie Savard, le colloque a permis d'entendre la perspective de conférenciers dont l'expertise première n'est pas le droit, mais plutôt la psychiatrie, l'éthique ou la médecine appliquée dans un contexte de soins palliatifs. « La difficile question des soins de fin de vie n'est pas qu'une question de loi, de jugement ou de droit en général. Au contraire, elle interpelle des professionnels de différents milieux. »

NOUVEAU BLOGUE

À QUI DE DROIT

Depuis octobre 2015, les professeurs et chercheurs de la Faculté utilisent le blogue À qui de droit pour diffuser des billets établissant un lien entre leurs travaux et l'actualité, favoriser la réflexion juridique et provoquer des échanges.



Le bloque est accessible à partir de la page d'accueil du site Web de la Faculté :

USherbrooke.ca/droit

LABORATOIRE POUR LA RECHERCHE CRITIQUE EN DROIT

COLLOQUE TERRE À TERRE : ENVIRONNEMENT ET APPROCHES CRITIQUES DU DROIT

Les 13 et 14 juin derniers, le Laboratoire pour la recherche critique en droit (LRCD) a tenu un colloque bilingue de grande envergure intitulé « Terre à Terre : environnement et approches critiques du droit ».

Regroupant une trentaine d'experts internationaux, dont des éminents chercheurs universitaires, des étudiants et des intervenants issus des milieux communautaires, juridiques et environnementaux, le colloque s'est penché sur deux thématiques rarement réunies, soit les approches critiques du droit et l'environnement.

Dans le cadre de la crise environnementale actuelle, il s'avère que le droit national et international de l'environnement ne semble pas tenir sa promesse de protection et ne permet pas d'assurer un environnement sain pour les générations présentes et futures. Pourquoi en est-il ainsi? Le colloque s'est attardé à la problématique en remettant en question les fondements mêmes du droit national et international de l'environnement, ainsi que la conception de la nature au sein du droit. L'objectif était de promouvoir l'adoption de nouvelles normes juridiques assurant concrètement la protection de l'environnement pour le public et les populations locales, notamment autochtones.



Derek McKee, Hélène Mayrand (LL.B. 2006), Nicholas Thiffault (LL.B. 2011, *J.D.* 2012, LL.M. 2013), Sabrina Tremblay-Huet, Pierre Pariseau-Legault (LL.M. 2013) et Sophie Audette-Chapdelaine.

Coorganisatrice du colloque, la professeure Hélène Mayrand se réjouit de la réponse des participants et du déroulement de l'évènement. « Le colloque fut une première internationale. Il a permis de faire connaître et de consolider une communauté de chercheurs provenant de divers pays et disciplines. Même si les approches critiques du droit de l'environnement sont émergentes, l'idée de Terre à Terre, c'est de comprendre que ces approches ne sont pas théoriques. Elles sont fondées dans l'expérience pratique. En ce sens, la présence des membres d'ONG et de juristes sur le terrain a permis de démontrer comment le droit de l'environnement a d'importantes limites structurelles. Il faut donc le repenser pour une prise du pouvoir par les citoyens pour protéger leur environnement.»

Thèmes abordés:

- L'histoire et la généalogie du droit national et international de l'environnement
- L'apport des approches écoféministes, tiersmondistes et de justice environnementale pour comprendre les problèmes du droit national et international de l'environnement
- Les approches critiques environnementales et la Green Legal Theory
- La conceptualisation de l'animal non-humain dans le droit de l'environnement
- La contestation du droit, le droit comme outil d'émancipation et les luttes citoyennes et autochtones pour protéger l'environnement

NOUVELLES PARUTIONS



Guillaume Rousseau*, dir., *LegisPratique-Droit municipal : recours et modes de règlement des différends*, Montréal, LexisNexis, 2016, 400 p.

* Professeur à la Faculté

Conçu par des praticiens et praticiennes chevronnés, cet ouvrage contient les résumés de toutes les décisions clés ainsi que des commentaires et des notes de pratique qui permettent notamment de saisir rapidement les similitudes et les différences entre l'ancien et le nouveau Code. Les commentaires de la ministre de la Justice, les nouveaux règlements de procédure civile ainsi que plusieurs centaines de nouvelles annotations y ont été ajoutés.



Guillaume Rousseau*, *L'État-nation face aux régions. Une histoire comparée du Québec et de la France*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2016, 536 p.

* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage tend à démontrer, à travers l'histoire du droit municipal québécois et l'histoire du droit français des collectivités territoriales, que l'État-nation unitaire décentralisé peut concilier identité nationale et identités régionales.

CAMPAGNE PARENTS BIBLIOTHÈQUES

SOUTENIR LES BIBLIOTHÈQUES REVIENT À SOUTENIR LA RÉUSSITE



Chaque année, La Fondation de l'UdeS mène sa campagne de financement Parents Bibliothèques dans le but de favoriser l'acquisition de livres dans les bibliothèques de l'Université.

Éliane-Marie Gaulin

La 20° édition de la campagne, dont la porteparole était **Éliane-Marie Gaulin** (LL.B.1984, LL.M. 2013), a connu un vif succès. « Comme la Fondation avait recueilli 55 000 \$ l'année dernière, nous nous étions fixé un objectif de 60 000 \$ pour 2016 », relate-t-elle. Son leadership et son implication ont permis à l'équipe étudiante de la salle d'appels d'accomplir un travail remarquable. Résultat? L'objectif initial a été dépassé de 3000 \$, atteignant ainsi 63 000 \$.

Qu'est-ce qui a motivé Me Gaulin à participer à cette aventure?

« Ma passion pour la cause et le fait que, comme juriste de formation, je constate quotidiennement à quel point les connaissances s'accélèrent et les sources d'information documentaires se multiplient dans tous les secteurs. Dans ce contexte, soutenir les bibliothèques mises à la disposition de nos jeunes devenait pour moi un élément incontournable et déterminant de leur réussite », explique-t-elle.

Sur un plan plus personnel, le fait que son mari et elle soient diplômés de la Faculté de droit, qu'elle y travaille depuis de nombreuses années et que deux de ses trois enfants aient choisi de poursuivre leurs études à l'UdeS lui confère un grand sentiment d'appartenance, de fierté et de reconnaissance envers l'institution.

Elle tient d'ailleurs à remercier tous les parents donateurs et plus particulièrement les parents des étudiants de la Faculté de droit, actuels et anciens, qui ont généreusement contribué à cette campagne.

SAVIEZ-VOUS? QUE: Deux personnalités connues de l'entreprise Cascades, Alain Lemaire, docteur d'honneur de l'Université de Sherbrooke, et sa fille **Patricia Lemaire** (LL.B. 2000), ont contribué conjointement au programme Parents Bibliothèques. Selon leur volonté, cette généreuse contribution servira à l'acquisition de livres pour la bibliothèque de droit. La Faculté tient à souligner cet engagement exceptionnel envers les futurs juristes.

NOUVELLES PARUTIONS



David Koussens* et Valérie Amiraux, dir., Droit et religion en contexte de pluralisme : alliance objective ou mariage de raison?/Law and Religion in Plural Societies: Objective Alliance or Marriage of Convenience?, Dossier spécial, Studies in Religion/Sciences religieuses, vol. 45, no 2, 2016, p. 103-182.

* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage explore les questions suivantes : 1. Comment analyser la légitimité du droit, en tant qu'opérateur objectif, à participer à l'interprétation du fait religieux? ; 2. Quels sont les effets de cette interprétation, que l'on pense aux définitions ou aux qualifications qu'elle génère, sur la distribution du sens du religieux dans la vie publique et dans la société? Il comprend les contributions qui avaient été présentées dans un panel organisé par David Koussens et Valérie Amiraux au Congrès de la Société internationale de Sociologie des Religions à Turku.

AUX ÉDITIONS DE LA RDUS



Louise Lalonde* et Stéphane Bernatchez**, dir., avec la collaboration de Georges Azzaria, La norme juridique « reformatée ». Perspectives québécoises des notions de force normative et de sources revisitées, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2016.

- * Professeure à la Faculté
- ** Professeur à la Faculté

Cet ouvrage, faisant suite au colloque du même nom tenu en octobre 2014, regroupe les textes de plusieurs professeurs de la Faculté et d'autres universités québécoises et européennes, dont François Ost, Catherine Thibierge, Cyril Sintez, Louise Lalonde, Stéphane Bernatchez, Jean-Guy Belley, Georges A. Legault, Patrick Taillon, Marie-France Bureau, Guillaume Rousseau et Marie-Eve Couture Ménard.

ÉCOLE D'ÉTÉ EN DROIT INTERNATIONAL APPLIQUÉ

LE DROIT S'INVITE AUX OLYMPIQUES, EN AFRIQUE ET SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Du 6 au 17 juin, l'équipe du programme en Droit international et politique internationale appliqués (DIPIA) a tenu la deuxième édition de son école d'été en droit international appliqué. Comme l'an dernier, c'est un remarquable groupe de conférenciers nationaux et internationaux qui a été réuni par le comité organisateur pour traiter d'enjeux de pointe en droit international public.



Gérard Niyungeko, Marie-Claude Desjardins, Geneviève Dufour et David Pavot.

Déclinée en trois grands thèmes, l'École a d'abord permis aux participants de plonger dans l'univers du sport en examinant les plus grands événements sportifs sous l'angle du droit international, de la corruption au dopage en passant par les droit humains et le mouvement olympique. Ensuite, les différents conférenciers ont analysé nombre d'enjeux propres au continent africain, notamment le travail des enfants, les missions de paix, la violence sexuelle et l'émergence d'un droit pénal africain. Le troisième volet de l'École traitait finalement des

crises financières, y compris des enseignements qu'il est possible d'en tirer, du possible recours à l'arbitrage, de la régulation des marchés et de la taxation des transactions financières.

« Comme pour l'édition de l'an passé, l'école d'été a permis aux étudiants de rencontrer d'éminents conférenciers occupant des postes clés. Au-delà de l'apport majeur aux connaissances, l'école d'été permet aussi aux étudiants de cultiver leur réseau à l'international, en rencontrant des personnalités comme l'honorable Gérard Niyungeko (ancien président et juge à la Cour Africaine des Droits de l'Homme) ou Rabah Ghezali (directeur des affaires européennes et gouvernementales de NYSE-Euronext) », a affirmé **David Pavot**, coorganisateur de l'école.

Selon Marie-Claude Desjardins, également coorganisatrice, l'école d'été est une occasion unique pour les étudiants de se familiariser avec la pratique quotidienne du droit international sous diverses facettes.

FORMATION CONTINUE SUR MESURE

UN INCONTOURNABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Au cours des dernières années, la Faculté a développé une offre de formation continue reconnue au Québec et ailleurs dans la Francophonie, à l'intention d'une clientèle professionnelle œuvrant en droit et dans d'autres secteurs d'activité.

L'équipe de la formation continue, en collaboration avec le Centre universitaire de formation continue (CUFC), a aussi répondu aux demandes d'organisations publiques et privées souhaitant profiter d'une formation sur mesure, élaborée en fonction de leurs besoins particuliers et adaptée à leur réalité.

La formation sur mesure, c'est :

- plus de 150 formateurs chevronnés dans différents domaines du droit;
- un accès à des formations intégrant des disciplines variées;
- la possibilité d'être formé sur l'un des campus de l'Université de Sherbrooke, sur les lieux de travail ou à tout autre endroit favorisant l'intégration des connaissances;

- un ensemble d'approches pédagogiques adaptées aux besoins;
- une organisation « clé en main » des activités de formation;
- la possibilité de répondre aux exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- bien plus encore.

Pour plus d'information :

formationcontinue.droit@USherbrooke.ca

PLUSIEURS SUBVENTIONS DÉCROCHÉES PAR NOS PROFESSEURS

L'effervescence de la dernière année au chapitre de la recherche prouve, encore une fois, le caractère innovant de la Faculté. En effet, plusieurs projets ont vu ou verront le jour, notamment:

Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CRDG)

Stéphane Bernatchez, Mélanie Bourassa Forcier, Marie-France Bureau, Catherine Choquette, Suzanne Comtois, Marie-Eve Couture Ménard, Marie-Claude Desjardins, Véronique Fortin, David Gilles, Louise Lalonde, Pierre-François Mercure, Guillaume Rousseau, Anne-Marie Savard et Édith Vézina

[Université de Sherbrooke]

Encadrement juridique et architecture structurelle et fonctionnelle du panier de services assurés au Québec

Mélanie Bourassa Forcier et Anne-Marie Savard [Commissaire à la santé et au bien-être]

Revue de la gouvernance et de la réglementation relatives aux organismes visant le don d'organes

Mélanie Bourassa Forcier [Transplant Québec]

Étude du cadre juridique applicable aux représentations quant à l'origine des produits agroalimentaires

Marie-Claude Desjardins et Geneviève Parent (Université Laval) [Fondation Claude Masse]

Éléments de responsabilité civile médicale

Robert P. Kouri

[Chambre des notaires du Québec]

Vers une définition fonctionnelle de l'islam comme religion en droit canadien?

David Koussens

[Fondation du Barreau du Québec]

Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques

H. Belleau, Carmen Lavallée et al. [FQRSC – Soutien aux équipes de recherche]

Collogue Terre à Terre : environnement et approches critiques du droit

Hélène Mayrand

[Conseil de recherches en sciences humaines]

La règlementation des marchés publics des provinces et territoires canadiens et son adaptation au droit du commerce international

Derek Mckee [FRQSC]

Droit international du développement (avec Guy Feuer)

Pierre-François Mercure et Hervé Cassan [Fondation du Barreau du Québec et Chambre des notaires du Québec]

La gestion des risques juridiques de la théorie à la pratique

Patrick Mignault [Chambre des notaires du Québec]

La justice participative - changer le milieu juridique par une culture intégrative de règlement des différends

Jean-François Roberge avec la collaboration de Catherine Régis (Université de Montréal) [Chambre des notaires du Québec]

La justice participative un changement de culture

Jean-François Roberge [Fondation canadienne pour la recherche juridique]

Vers un devoir légal de dénonciation : doit-on punir le silence?

Simon Roy [Fondation du Barreau du Québec]

Planification successorale et règlement de succession internationale

Édith Vézina

[Chambre des notaires du Québec]

Revue de droit de l'Université de Sherbrooke

David Gilles

[Conseil de recherches en sciences humaines]



Deux nouveaux fils d'actualité ont été ajoutés sur la page d'accueil du site Web de la Faculté. Intitulés Nos professeurs et l'actualité et Nos professeurs et la recherche, ils recensent respectivement les interventions médiatiques de nos professeurs, en lien avec l'actualité, ainsi que leurs activités davantage axées sur la recherche.

USherbrooke.ca/droit

RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DROIT

ON PASSE DE LA PAROLE AUX ACTES

Suivant de nombreuses années de planification et de réflexion, différentes campagnes de sensibilisation et de financement, et grâce au soutien financier de nombreux diplômés et partenaires aussi fidèles que généreux, le Grand chantier de modernisation de la bibliothèque de droit s'est mis en branle. L'été 2016 en sera un de grandes transformations.

Tous ceux qui ont arpenté la Faculté dernièrement s'entendaient pour dire que peu de changements majeurs y avaient été apportés depuis sa mise en service, il y a 45 ans. Certes, cela ne l'a pas empêchée de fonctionner à plein régime et d'accueillir ses étudiants, mais une mise à niveau s'imposait.

La saison estivale sera donc riche en perturbations pour le pavillon Albert-Leblanc. La circulation est difficile, voire impossible, et certains bureaux sont devenus des chutes à déchets. Pourquoi? Parce que la Faculté subit actuellement une importante cure de rajeunissement. Celle-ci touche non seulement la

rénovation complète de sa bibliothèque, mais aussi le remplacement du système de ventilation central installé lors de sa construction.

Le projet est d'envergure, mais se déroule rondement. Les étudiants de la session d'été bénéficient tout de même de tous les services nécessaires et peuvent assister à leurs cours sans problème grâce à l'aimable collaboration de la Faculté d'éducation. Et ceux qui vont amorcer la session d'automne pourront retrouver les classes du pavillon A8. Seule la bibliothèque se fera légèrement attendre, puisque son ouverture officielle devrait au plus tard coïncider avec le début de la session d'hiver 2017.

Toutefois, ce court délai d'attente en vaudra assurément la peine. Les plans dévoilés, de même que les premières images rendues publiques, laissent entrevoir un environnement d'étude et de travail absolument remarquable. Les étudiantes et les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke auront accès à des installations de pointe, à des installations à la hauteur de la formation qu'ils sont venus chercher chez nous.

Pour suivre l'évolution des travaux, visitez la galerie de photos : USherbrooke.ca/droit/galerie



LAVERY ET BCF : DEUX GRANDS DONATEURS BIEN PRÉSENTS À LA FACULTÉ



Philippe Bédard, président de l'AGED, Pierre T. Allard (LL.B. 1995), Geneviève Vigneault (LL.B. 1995), P. Mario Charpentier (LL.B. 1985), Luce Samoisette (LL.B. 1981, DDN 1982), Marianne Desrochers (LL.B. 2011), Charles Soucy-Fradette (LL.B. 2011) et Sébastien Lebel-Grenier.



François Dubé (LL.B. 1981, DDN 1982), Luc Borduas (LL.L. 1978), Sébastien Lebel-Grenier, Lucie Laflamme, André Vautour, Christian Dumoulin (LL.B. 1992), Philippe Bédard, président de l'AGED, et Armand Djavidi, président de l'AGECSDUS.

Grâce à leur générosité, Lavery et BCF font désormais partie du paysage facultaire. En effet, lors de deux cérémonies visant à souligner l'importante contribution des deux cabinets au projet de modernisation de la bibliothèque, la Faculté a procédé à la désignation de la salle BCF Avocats d'affaires, une classe complètement modulable, et de la salle Lavery, une classe de pédagogie inversée.

Salle BCF

Le 11 mars, en présence de plusieurs diplômés membres de l'équipe de BCF, de l'associé-directeur du cabinet et ambassadeur de la Faculté, **P. Mario Charpentier** (LL.B. 1985), de la rectrice **Luce Samoisette** (LL.B. 1981, DDN 1982), d'étudiants et de membres du personnel de la Faculté, le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** a une fois de plus remercié BCF

pour son engagement remarquable. Il a aussi souligné à quel point cette désignation allait de soi, puisque le nouveau local, qui est à la fois moderne et flexible, symbolise bien le caractère novateur qu'ont en commun la Faculté et BCF.

De son côté, P. Mario Charpentier a insisté sur l'étroite relation qui unit son cabinet à la Faculté. « Nous avons conservé de très belles valeurs suivant notre passage à la Faculté : les mêmes sur lesquelles le cabinet bâtit encore aujourd'hui : la générosité, l'humilité, la créativité, l'intensité et l'authenticité. Nos racines sont ici. »

Salle Lavery

Le 23 mars, c'était au tour du cabinet Lavery de voir son nom gravé à l'entrée de la toute nouvelle salle de pédagogie inversée. Également en présence de plusieurs diplômés membres de l'équipe de Lavery, du président du conseil d'administration du cabinet, Me André Vautour, du président de La Fondation de l'Université

de Sherbrooke, **Luc Borduas** (LL.L. 1978), de la vice-rectrice aux études, **Lucie Laflamme**, d'étudiants et de membres du personnel de la Faculté, le doyen Sébastien Lebel-Grenier a réitéré sa reconnaissance envers Lavery. « C'est un geste qui est très significatif par l'ampleur du don et par l'importance qu'il représente objectivement pour nous aider à réaliser le projet. C'est aussi un geste qui témoigne d'un engagement profond envers la relève et envers la Faculté.»

Dans son allocution, André Vautour a justifié l'engagement de son cabinet en saluant le travail effectué à la Faculté et en insistant sur la fierté que procure à Lavery une telle association. « La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke est une institution novatrice qui se démarque par la qualité de son enseignement, par son dynamisme et par son approche pédagogique particulièrement adaptée à la réalité du marché du travail. »



GROUPE POUR LA PRÉVENTION ET LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

MOBILISER LES VALEURS PARTICIPATIVES

Par l'équipe du G-PRD

Il y a plus de quinze ans, notre Faculté de droit a créé le programme Prévention et règlement des différends (PRD) autour d'une conviction : lier l'impératif de justice et l'idée de participation. Notre équipe a développé une identité forte partagée au sein de nos cohortes et diffusée par nos diplômés. Et cette diffusion de notre enseignement, partout dans le Québec, a mis en place les jalons pour l'intégration des modes de PRD dans notre *Nouveau Code de procédure civile*, entré en vigueur le 1er janvier 2016.

Le G-PRD : mobiliser les savoirs théoriques en retombées professionnelles pratiques

Récemment créé, le *Groupe pour la Prévention* et le Règlement des Différends (G-PRD) réunit la nouvelle génération de spécialistes intéressés par les valeurs participatives et qui se donnent pour mission de mobiliser les savoirs théoriques développés en recherche pour qu'ils aient des retombées professionnelles pratiques. Le G-PRD est ouvert à tous les chercheurs intéressés à mobiliser leur expertise en vue d'intégrer les valeurs participatives dans les modes de PRD et la justice civile grâce à une démarche qui fait interagir la recherche et la pratique.

Notre laboratoire de recherche poursuit l'ambition de soutenir les initiatives de changement des pratiques dans les milieux professionnels à l'échelle nationale et internationale. Nous participons à des projets liés à l'amélioration

(La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke joue un rôle de pionnier en PRD depuis 1999 et notre leadership est reconnu sur le plan national et international. Notre maîtrise en PRD est la plus réputée dans le monde francophone et plus de 700 professionnels multidisciplinaires ont fait confiance à nos séminaires de formation continue donnés au Québec et à l'international.)

- Sébastien Lebel-Grenier, doyen

de l'accès à la justice, à la rédaction de lois et règlements sur la médiation de différents pays, aux développements de compétences de négociation chez les juristes, au développement d'un cadre d'intervention contextualisé et efficient pour les médiateurs, à la gouvernance de centres de médiation et d'arbitrage, etc.

Nous menons des projets de recherche et d'enseignement pour promouvoir l'innovation en PRD en collaboration avec plusieurs acteursclés, notamment le Centre de Recherche en Droit Public de l'Université de Montréal, l'IRENE de l'Essec Business School (Paris), l'IFOMENE de l'Institut Catholique de Paris, les Facultés de droit des Universités de Tours et de Toulouse Capitole de même que le Straus Institute for Dispute Resolution de l'Université Pepperdine en Californie. Notre expertise est également sollicitée par des organisations comme l'Institut National de la Magistrature, le Secrétariat général des Nations Unies, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'International Finance Corporation, une filiale de la Banque Mondiale.

Une priorité : la justice participative et la procédure civile

Avec l'entrée en vigueur du Nouveau Code de procédure civile (N.C.p.c.) le 1er janvier 2016, le Québec innove en intégrant à la justice civile les modes privés de prévention et de règlement des différends¹. En faisant ce choix, le Québec retient une conception moderne de l'accès à la justice qui ne se réalise plus seulement par l'intervention d'un juge pour trancher un litige mais aussi en dehors des tribunaux par l'entremise de la négociation, la médiation et l'arbitrage qui deviennent formellement les modes privilégiés de règlement. Cette impulsion du législateur est cohérente avec la position de la Cour suprême du Canada², l'orientation prise par les ordres professionnels juridiques³ ainsi que les conclusions des rapports de plusieurs groupes de travail canadiens et internationaux. Le G-PRD se positionne comme un acteur-clé pour contribuer à la réforme et à l'implantation de la justice civile telle qu'envisagée par le législateur québécois.



Jean-François Roberge, Véronique Fraser, Hervé Cassan et Arthur Oulaï. Patrick Mignault, qui vient de rejoindre le G-PRD à titre de cofondateur, est absent de la photo.

De nouvelles attentes pratiques

Les nouvelles réalités des acteurs économiques semblent inciter à une transformation des services juridiques. Des entreprises d'envergure utilisent de plus en plus les modes de PRD parce que ceux-ci tiennent mieux compte de leurs intérêts économiques et leur capital de réputation. Les attentes des clients de services juridiques changent. Au Canada, des rapports documentent une tendance claire chez les clients qui veulent davantage de résultats de la part de leur conseiller juridique et plus de services à des coûts et des délais améliorés. Afin de répondre aux attentes des milieux professionnels, notre laboratoire de recherche vise l'innovation dans le développement des connaissances actuelles en lien avec les quatre axes suivants:

1) L'affinement des méthodes de négociation: Les procédures de négociation sont au cœur de notre projet participatif. Car le recours à la négociation doit non seulement être le mode premier de règlement des différends, mais il doit devenir aussi une pratique courante de prévention des conflits. Pour cela, il faut développer une culture de la négociation dans l'ensemble de l'espace social. Le G-PRD contribue à cette diffusion en proposant des recherches innovantes sur le « savoir-négocier ».

- 2) Le perfectionnement de la médiation : Maintenant codifiée dans le N.C.p.c., la médiation est appelée à se professionnaliser. Le G-PRD vise à enrichir les processus de médiation en y recensant les meilleures
 - de médiation en y recensant les meilleures pratiques développées par les communautés de médiateurs partout au monde autant au niveau des méthodes pour favoriser le consensus qu'au niveau de son éthique.
- 3) Le développement de modes de prévention des risques et des différends : Dans un environnement concurrentiel, les entreprises, en collaboration avec leurs conseillers légaux internes et externes, sont appelées à gérer avec une efficacité grandissante les aspects juridiques du développement stratégique de leurs projets d'affaires. Le G-PRD travaille à développer la poursuite de l'innovation dans la planification en amont de processus de prévention des risques et des différends.
- 4) L'avènement d'un arbitrage participatif:
 L'arbitrage tel que pratiqué aujourd'hui s'apparente de plus en plus au règlement judiciaire et est teinté de la culture du procès. Le G-PRD travaille à reconcevoir l'arbitrage pour y réintégrer les valeurs de participation afin de lui redonner sa raison d'être qui a inspiré originalement sa popularité auprès du milieu des affaires.

Cofondateurs du G-PRD

- Hervé Cassan
- Véronique Fraser (LL.B. 2007, J.D. 2007, LL.M. 2009)
- Patrick Mignault
- Arthur Oulaï
- Jean-François Roberge (LL.B. 1996, PRD 2000, LL.M. 2005, LL.D. 2006)

Chercheurs associés

- Samuel Grondin (LL.B. 2014)
- Axel-Luc Hountohotegbè
- Tessa Manuello

Pour en savoir plus sur les activités du G-PRD et consulter les biographies des professeurs, visitez le **www.g-prd.org**.

¹ Voir les articles 1-7, 161-165, 605-655 N.C.p.c.

² Voir Hryniak c. Mauldin 2014 CSC 7.

³ Pour le Barreau du Québec, l'identité professionnelle de l'avocat se redéfinit autour du « maître en solutions ». Alors que l'identité des notaires se construit autour du « juriste de l'entente ».

PAS D'ACCÈS À LA JUSTICE SANS CONCEPTIONS RENOUVELÉES DU DROIT ET DE LA JUSTICE Par Stéphar

Par Stéphane Bernatchez et Louise Lalonde

Stéphane Bernatchez est professeur titulaire à la Faculté. Son enseignement et ses recherches portent sur le droit constitutionnel, plus particulièrement les droits et libertés, ainsi que sur la philosophie et la théorie du droit. Il est chercheur au sein du Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CRDG) et membre associé du Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS).

Louise Lalonde (LL.B. 1984) est professeure titulaire et professeure à la Faculté depuis 2000. Elle a été cotitulaire de la Chaire de droit et gouvernance de la santé de l'Université de Sherbrooke. Elle s'intéresse à la transformation de la théorie normative et à l'émergence de dispositifs d'application dont les modes de prévention et de règlement des différends sont des cas de figure. Elle est chercheure au sein du Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CRDG).



Stéphane Bernatchez et Louise Lalonde.

Le problème de l'accès à la justice n'est posé, le plus souvent, qu'en termes de coûts et de délais. Bien qu'importantes, ces considérations ne suffisent pas pour penser la question de l'accès à la justice. Pour aller au-delà des lieux communs en ce domaine, il importe de s'intéresser aux conceptions du droit et de la justice qui soustendent la réflexion juridique.

Porteur de changements souhaités, le *Code de procédure civile* du Québec entend promouvoir « une approche différente de la justice civile » et favoriser un meilleur accès à cette justice. Suffit-il d'énoncer de nouvelles approches afin



que se réalise ce meilleur accès à la justice, et plus encore une justice différente? Une première barrière se dresse à cette transformation de la justice par la Conférence de règlement à l'amiable (CRA). Sur fond de débats doctrinaux, la CRA semble perpétuer un flou sur sa nature, sur le rôle des juges, sur la place du droit dans le processus. Ce débat n'est en soi aucunement porteur des changements souhaités.

Il est intéressant de saisir l'arrière-plan de ce débat chez les juristes. Un premier éclairage nous provient d'une meilleure compréhension de la rationalité des juristes et de leur conception du droit. Le positivisme juridique, courant théorique encore prégnant et dominant chez les juristes, façonne et explique certaines postures doctrinales et interprétatives des dispositions législatives instaurant la CRA. Le positivisme juridique fonde sa représentation théorique du droit dans la distanciation avec le social, avec les faits, avec les valeurs. Le système juridique est fermé aux autres normativités et valeurs qui fondent le social. Or, la CRA et la justice qu'elle peut offrir s'ancrent plutôt dans la proximité, le monde vécu et les normativités et valeurs qui le fondent. Ainsi, il ne suffit pas d'énoncer de nouveaux processus pour offrir une nouvelle justice. Des transformations conceptuelles sont en cause dont celle, fondamentale pour les juristes, de l'ouverture du système juridique au social et à ce qui le construit. Les conflits sont porteurs de ces dimensions que le litige exclut, en le limitant à sa qualification juridique. Donc une réflexion sur la théorie du droit devient essentielle afin d'effectuer ce virage vers une approche qui soit réellement différente.

Par ailleurs, l'idée d'un meilleur accès à la justice nécessite également d'interroger le sens donné au terme justice. Les modes de PRD relèvent d'une justice réflexive qui met l'accent sur une conception renouvelée de la rationalité à l'œuvre dans les jugements pratiques. Inscrits dans la perspective pragmatiste vers laquelle tend l'éthique appliquée, les modes de PRD adoptent une approche situationniste et contextualiste, où la reconnaissance

intersubjective succède à la quête de validité de l'argumentation judiciaire, permettant un retour sur les formes de vie existantes ainsi qu'une reconstruction commune du problème et des formes de vie potentialisantes. En cela, les modes de PRD constituent des dispositifs de gouvernance susceptibles d'organiser et de permettre l'exercice de la réflexivité nécessaire pour le règlement des différends.

Bref, entre les changements souhaités par le nouveau *Code de procédure civile* et leur réalisation, non seulement des processus doiventils être offerts, mais plus encore, une réflexion profonde à la fois sur le droit, la justice et le sens d'un accès à cette justice doit être entreprise. Il importe de bien mesurer les déplacements nécessaires à l'optimisation de ce virage vers une justice différente, et les débats de même que la diversité des pratiques en témoignent.

Pour explorer ces réflexions, voir l'ouvrage collectif réalisé sous la direction de Louise Lalonde et Stéphane Bernatchez, *Le nouveau Code de procédure civile du Québec*; « Approche différente » et « accès à la justice civile »?, Sherbrooke, Les Éditions Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke, 2014, 489 p. Les contributeurs à cet ouvrage collectif interrogent et réfléchissent ces objectifs et idéaux à l'aune de certaines dispositions de ce nouveau Code. Quelles conceptions de la justice civile et de son accès traduisent-elles : efficacité, réduction des délais, participation, collaboration? Quelles sont les qualités de justice qu'incarne ce Code? Plus spécifiquement,

ces nouvelles dispositions supposent quels déplacements ou transformations dans la procédure civile québécoise et plus largement, dans l'état actuel du droit?



LOUIS-PAUL ALLARD SOUTIENT À SON TOUR LA BIBLIOTHÈQUE

Originaire de Lac-Mégantic, Louis-Paul Allard (B.A. 1967, LL.L. 1970) est un fier diplômé en droit de l'Université de Sherbrooke. Nommé ambassadeur du développement durable en 2013, Me Allard demeure profondément attaché à sa Faculté et à la région. « J'ai fait mes études à Sherbrooke, au Séminaire, au collégial puis à la Faculté de droit. Pour moi, la Faculté a été une fin en soi, qui menait à des études me permettant de commencer ma carrière. Je garde des souvenirs impérissables de mes années d'études, des amis et professeurs que j'y ai rencontrés et avec qui je garde encore de bons liens ».

Ces liens, il continue d'ailleurs de les tisser encore fidèlement, car il n'est pas rare de le croiser aux événements facultaires et aux activités organisées par l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS).

Retourner aux sources

En guise de reconnaissance envers sa Faculté, Me Allard a choisi d'appuyer le Grand chantier de modernisation de la bibliothèque au moyen d'un don planifié. Pourquoi la bibliothèque? « De tout temps, les bibliothèques demeurent des endroits absolument incontournables quand on fait des études. En droit, c'est d'autant plus important que les étudiants aient des ressources à la portée de la main, notamment la doctrine et la jurisprudence, mais aussi qu'ils puissent étudier dans un milieu moderne, avance-t-il. Pour moi, l'assurance vie était la meilleure façon de m'assurer que la somme sera versée à mon alma mater ». En 2015, il avait également fait don de deux toiles du peintre John Der, qui illustrent de façon humoristique des situations juridiques. « Ces toiles étaient dans mon bureau lorsque j'étais avocat. Maintenant, il fallait qu'elles siègent à la Faculté, c'était leur place », a-t-il précisé.



Le doyen Sébastien Lebel-Grenier en compagnie de Louis-Paul Allard.

Montrer l'exemple

Comme plusieurs autres diplômés, Me Allard trouve important que la communauté juridique et les diplômés se mobilisent pour appuyer leur Faculté. Selon lui, il y a peut-être un peu d'inconscience chez les diplômés, qui se disent que la Faculté se débrouille bien, qu'elle n'a pas besoin d'aide. Il est d'avis que les facultés et les universités ont toujours besoin d'appui et qu'il est impératif que les diplômés demeurent à l'affût et qu'ils offrent leur soutien financier.

Il lance d'ailleurs un appel aux diplômés. « J'espère que mon geste va servir d'exemple à d'autres diplômés qui sont capables de faire la même chose que moi. Bien souvent, les gens pensent à d'autres causes et ne pensent pas aux universités. Les institutions d'éducation ont besoin de leur aide afin qu'elles puissent continuer d'offrir des formations de qualité ».



Le don planifié, qu'il prenne la forme d'un legs testamentaire ou d'une police d'assurance vie,

permet non seulement d'appuyer la mission de la Faculté en faisant un don significatif, mais aussi de laisser une trace tangible de votre attachement et de votre soutien.

Pour obtenir des précisions, communiquez avec le directeur du développement à la Faculté :

Charles Lamoureux

Charles.A.Lamoureux@USherbrooke.ca 819 821-8000, poste 65968

PIERRE DUVAL ENRICHIT LA COLLECTION DE LA FACULTÉ

Notaire de seconde génération, **Pierre Duval** (LL.L. 1966) a hérité d'une collection de livres anciens de son père, Joseph-Alphonse Duval, qui l'avait lui-même obtenue de la succession du notaire Joseph-Hercule Lafortune de St-Roch-de l'Achigan.

Ses deux enfants n'ayant pas opté pour une carrière juridique, M. Duval a choisi de faire don de quelques très beaux livres à la Faculté. « Je voulais que cet héritage du notaire Lafortune puisse survivre et, surtout, servir à la formation des futurs juristes ».

Parmi les livres qui viennent ainsi enrichir la collection de la Faculté, notons les volumes 1 et 2 du Nouveau commentaire sur la Coutume de la Prévôté et de la Vicomté de Paris, un recueil des lois civiles datant de 1702, ainsi que les tomes 1 à 6 du Traité des connaissances nécessaires à un notaire, publiés en 1781.

Témoignage du temps, ces volumes anciens sont très importants pour les chercheurs et les historiens du droit. Ils permettent non seulement d'apprécier l'évolution du droit, mais aussi et surtout de pousser la recherche en ce qui a trait non seulement aux principes et aux règles du droit, mais aussi à la manière de l'interpréter et de le pratiquer.



Pierre Duval en compagnie du doyen Sébastien Lebel-Grenier.



La nouvelle bibliothèque de droit comportera une salle dédiée aux livres rares. La Faculté souhaite donc enrichir plus que jamais sa collection pour valoriser ces ouvrages et les mettre à la disposition des communautés facultaire et juridique.

N'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la bibliothèque de droit avant de vous départir de livres anciens.

Les dons de livres sont assujettis aux mêmes conditions que les dons en espèces. Suivant l'évaluation professionnelle des livres sélectionnés, un reçu d'impôt équivalent à la valeur de la donation est émis.

MÉRITE DU BARREAU

LOUIS MARQUIS HONORÉ PAR LE BARREAU DU QUÉBEC

Me **Louis Marquis**, Ad. E. (LL.B. 1986) a reçu un Mérite du Barreau du Québec, en reconnaissance de sa contribution à l'avancement du droit et de la justice.

Me Marquis a occupé plusieurs postes importants à l'Université de Sherbrooke. Il a notamment été professeur, vice-doyen et doyen de la Faculté de droit, puis secrétaire général et vice-recteur de l'Université.

Il est actuellement directeur général par intérim et secrétaire général à l'École de technologie supérieure. Ses travaux en justice participative ont fait de lui un expert reconnu sur la scène mondiale. Il a ainsi grandement contribué, il y a une quinzaine d'années, à l'émergence d'une nouvelle discipline juridique et multidisciplinaire: les modes de prévention et de règlement des différends (PRD).

À échelle nationale, il a accompagné des membres de la magistrature dans l'apprentissage de la médiation, de la justice réparatrice et d'une gestion d'instance productive.



Louis Marquis

Il a pratiqué et enseigné l'arbitrage et la médiation, ainsi que le droit du commerce international, et il a été professeur invité dans plusieurs universités du monde.



MÉGA-PROCÈS, MÉGA-PREUVE ET MÉGA-COMPLEXITÉ

Par Édith Lafontaine

Diplômée en droit de l'Université de Sherbrooke, Me Édith Lafontaine (LL.B. 2005, J.D. 2005 et LL.M. 2007) pratique en droit criminel comme avocate de la défense. Elle a eu l'occasion de participer à plus d'un méga-procès. Me Lafontaine a débuté sa carrière après avoir complété une maîtrise en common law et droit transnational à l'Université de Sherbrooke et une maîtrise en droit international public à l'Université d'Oslo. Elle a de plus acquis une riche expérience au sein d'organisations internationales comme l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Comité international de la Croix rouge (CICR).

La constitution protège les droits fondamentaux de tous les citoyens canadiens et garantit notamment l'accès à la justice à quiconque... même aux anges de l'enfer. C'est ce qui distingue une démocratie.

J'ai eu l'occasion de prendre part à des mégaprocès et ceux-ci ne doivent pas déroger à la prémisse démocratique selon laquelle chacun a droit à un procès juste et équitable. Dans ce cadre exceptionnel, vu l'ampleur et la durée des procédures, l'accès à la justice est assuré par la tenue d'un procès, bien sûr, mais ce type de procès pose plusieurs défis particuliers, qui ont un impact sur l'accès à la justice pour les accusés. D'ordre général, un méga-procès comprend une trentaine d'accusés; il suppose toujours une énorme quantité de preuve : écoute électronique, enregistrements vidéo, perquisitions, filatures, témoignages d'agents d'infiltration, de délateurs, etc.

Le plus grand méga-procès auguel j'ai participé regroupait cent cinquante-six accusés dans un même acte d'accusation comprenant vingt-neuf chefs d'accusation. Lors de procès criminels, plusieurs coaccusés peuvent être des alliés objectifs pour une partie des procédures (généralement à l'étape des requêtes préliminaires), mais la situation de chacun étant distincte, les intérêts des uns finissent parfois par diverger de ceux des autres, tout comme les stratégies ou les lignes de défense des divers avocats n'iront pas forcément exactement dans le même sens. Il faut donc savoir défendre les intérêts de son client non seulement face à l'État, mais également eu égard aux autres accusés, selon les circonstances. À ces défis s'ajoutent les difficultés découlant de la détention préventive du client. En effet, la majorité des accusés dans les méga-procès ne jouissent pas d'une remise en liberté en attendant le procès, et les procédures se déroulent sur plusieurs années. Il n'est pas rare non plus de voir le ministère public procéder par voie d'accusation directe (un acte d'accusation signé par le Directeur des poursuites criminelles et pénales et renvoyant directement à procès). Le cas échéant, les accusés n'ont pas droit à la tenue d'une enquête préliminaire. Ce processus qui a pour objectif de raccourcir les délais cause d'autres défis pour la défense dans un procès d'une telle envergure.

La tâche de l'avocat de la défense est difficile et ingrate : il doit veiller au respect des droits d'un particulier face à l'immense machine de l'État. Qui plus est, dans les méga-procès, les accusés ne jouissent souvent d'aucune sympathie de la société, ce qui contribue à justifier la négation de leurs droits, aux yeux de l'opinion publique.

Intéressée par le droit international, j'ai opté pour une formation supérieure en droit transnational à l'Université de Sherbrooke, puis en droit international public à Oslo. J'ai ensuite quitté pour la Suisse, souhaitant faire carrière au sein du mouvement de la Croix rouge. Je voulais œuvrer à la protection des droits de l'Homme, de façon concrète, sur le terrain. Après un an au CICR, je suis rentrée au Canada. Depuis, je défends les droits fondamentaux de mes clients devant la Cour, sur le terrain.



FEMME DE DÉFIS ET JURISTE DE L'ENTENTE

Par Dany Lachance

Me **Dany Lachance** (LL.B. 1985, DDN 1986) est associée au sein de l'étude Lachance, Boutin & Reid, notaires. Elle est vice-présidente du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité de la Chambre des notaires du Québec et membre de son conseil d'administration. En 2016, Me Lachance a reçu le Prix Jean-Besré de la Fondation du CHUS, en reconnaissance de son engagement exceptionnel.

Ma carrière de notaire débute en 1986, année où j'ai obtenu mon diplôme de droit notarial de l'Université de Sherbrooke. Lorsque je fais le bilan de mes 30 années de pratique, force est de constater que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Je suis une notaire ayant une pratique dite traditionnelle, avec un parcours que j'oserais qualifier de non traditionnel. Dès l'obtention de mon diplôme, mon leadership et la volonté de me dépasser m'ont permis de me retrouver, dès 1996, présidente de la Chambre de commerce de Sherbrooke, poste que j'occuperai pendant 2 ans et occasion idéale pour moi de développer mon réseau. J'ai vite compris que pour réussir en affaires, oui je devais être une bonne notaire, mais aussi une femme d'affaires.

Les gens qui me connaissent savent très bien que pour moi la routine n'est pas une option, ce qui m'oblige toujours à être en quête de nouveaux défis, lesquels me permettent de m'accomplir tout en développant ma clientèle. Ce qui m'amènera à occuper au fil des ans plusieurs postes d'influence. Que ce soit à titre de chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, de conseillère municipale à la Ville de Sherbrooke, de présidente du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke et de la Fondation du CHUS, j'ai toujours eu la détermination de relever de

grands défis, tout en maintenant mes valeurs de rigueur, de respect et de justice. Malgré l'ensemble de mes engagements, j'ai toujours eu le souci de respecter mon devoir d'accompagner mes clients tout au long de leur vie, dans leurs projets et parfois leurs conflits, en leur prodiguant des services soignés et personnalisés. Une approche préventive me permet de jouer mon rôle de juriste de l'entente; je suis à même d'identifier des conflits éminents et ainsi d'éviter que mes clients doivent avoir recours aux tribunaux pour régler leurs différends. La médiation fait partie de mon ADN.

Il est important que le notaire soit reconnu comme un intervenant privilégié en matière d'accès à la justice. C'est à ce point important que la Chambre des notaires du Québec en a fait le thème de son congrès 2015. J'ai eu le plaisir de présider ce congrès, qui se tenait à Sherbrooke l'automne dernier, dans le cadre duquel la juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Elizabeth Corte, est venue parler du rôle que les notaires doivent jouer dans ce souci de donner accès à la justice aux citoyens. Sa conférence était intitulée L'accès à la justice civile et familiale : beaucoup d'occasions pour les notaires de mettre leurs couleurs en valeur. En conclusion, je suis à même d'affirmer que je suis très fière d'être une juriste de l'entente et d'apporter à la justice une couleur qui m'est propre.

LA NORME ANTIDISCRIMINATOIRE QUÉBÉCOISE

L'ÉCLAIRAGE DE L'INTERSECTIONNALITÉ

Me **Vanessa Tanguay** a entrepris ses études de maîtrise à la Faculté en 2014, sous la direction des professeurs **Louise Lalonde** (LL.B. 1984) et **Stéphane Bernatchez**. Elle est détentrice d'un baccalauréat en droit international et relations internationales et d'un baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal.



Par Vanessa Tanguay

Mes recherches portent sur la discrimination en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Après avoir effectué mon stage au Tribunal des droits de la personne, j'ai réalisé que le droit ne permettait pas toujours de comprendre et de répondre aux particularités des discriminations plus complexes. Seules étaient considérées les discriminations relevant d'un des motifs interdits par la Charte québécoise, notamment le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou la couleur. Dans certaines situations, la discrimination vécue par la victime présentait plusieurs facteurs interagissant et difficiles à isoler des autres. Pourtant, stratégiquement, il était préférable d'insister sur le motif le plus opportun pour obtenir une reconnaissance de la discrimination et, conséquemment, une réparation.

Je me suis demandé si cette conception juridique de la « réalité » de la discrimination niait l'accès à la justice en ce qu'elle ne permettait pas à la victime de voir sa véritable expérience reconnue, puis réparée de façon adéquate. Posant l'hypothèse que la *Charte* exige, de par sa nature, une interprétation contextuelle tenant compte de la « réalité » et visant à réaliser dans ce monde « réel » les objets qui la sous-tendent, soit le respect de la dignité et la suppression de la discrimination, cette conception essentialiste, stricte et fixe m'apparaissait comme limitant la pleine réalisation de cette exigence d'effectivité.

Je m'intéresse à l'intersectionnalité, une théorie d'abord sociologique étudiant les discriminations complexes en appréhendant l'expérience vécue par l'intersection de plusieurs facteurs et l'effet particulier de leur combinaison spécifique. L'idée de l'intersectionnalité provient du féminisme afro-américain qui distingue les expériences vécues par les femmes de couleur de celles portées par les mouvements de femmes et les mouvements antiracistes. Cette théorie a été mobilisée dans diverses disciplines, dont le droit, pour critiquer les normes dominantes au sein des structures sociales, juridiques, économiques et politiques. Considérée comme un outil critique de changement social, sa pertinence et son utilité en droit ne font pas consensus, notamment en

raison de sa définition vague et de l'absence d'une méthode claire. Une telle approche n'a toutefois pas été utilisée pour comprendre la discrimination interdite par la *Charte québécoise* dans les rapports privés.

Dans le cadre de mes recherches, j'étudie comment une approche intersectionnelle permettrait d'élargir la réception de la « réalité » de la discrimination aux fins de détermination du sens de la norme antidiscriminatoire québécoise. Selon moi, une plus grande réalisation de l'exigence d'effectivité de la norme serait un moyen d'assurer un accès à la reconnaissance d'expériences de discriminations complexes, et souvent plus pernicieuses, et d'ainsi offrir une réparation adaptée au préjudice personnel. Un déplacement intersectionnel dans la conception de la discrimination pourrait peut-être assurer un accès à la justice pour les victimes qui n'étaient pas représentées par les catégorisations déjà existantes et, plus largement, promouvoir une norme d'égalité plus inclusive.

« JE NE ME VERRAIS PAS SANS LES STAGIAIRES DE L'UDES » — Me Barragan, Éducaloi

Par Pascal Morin

Quoi de mieux qu'un séjour chez Éducaloi pour mettre en pratique les connaissances apprises en classe? Chaque session, un étudiant ou une étudiante en droit de l'Université de Sherbrooke a la chance de faire un stage coopératif au sein de cet organisme dont la mission est d'informer les Québécois de leurs droits et obligations dans un langage clair et accessible. Et les recrues ne sont pas embauchées pour classer du papier, elles occupent une place importante au sein de l'équipe de juristes.

« Les stagiaires de l'Université de Sherbrooke sont avec nous session après session depuis plusieurs années, ce qui nous permet de leur donner un rôle bien précis dans notre groupe », souligne Me Francis Barragan, spécialiste en vulgarisation juridique et superviseur de stage.

Ainsi, les étudiants provenant de l'institution sherbrookoise sont notamment appelés en renfort pour effectuer de la recherche et de la rédaction d'articles pour le très populaire site Internet www.educaloi.qc.ca, qui reçoit plus de quatre millions de visiteurs annuellement, ainsi que pour préparer et même effectuer diverses présentations dans les entreprises et les écoles de la province.

« Le droit est en constante évolution et notre site Internet doit être mis à jour pour le refléter. Les stagiaires nous aident beaucoup à y parvenir, par exemple, en faisant l'étude des impacts que peuvent avoir de nouveaux jugements sur l'application des lois. Ils peuvent d'ailleurs nous proposer des correctifs à apporter à nos articles lorsque nécessaire », explique Me Barragan, en rappelant que les jeunes universitaires peuvent aussi donner un précieux coup de main dans la réalisation de capsules informatives destinées aux réseaux sociaux, ainsi que pour la préparation des apparitions médiatiques des juristes senior.



Durant son stage chez Éducaloi, Myriam Delisle a effectué des présentations dans les écoles en compagnie de son superviseur, Me Francis Barragan. Elle étudie en droit et sciences de la vie.

Prêts à travailler

Les avocats d'Éducaloi reçoivent des stagiaires de plusieurs universités québécoises, mais on peut dire sans se tromper que ceux de l'Université de Sherbrooke se démarquent par leur grande efficacité dès les premiers jours en poste.

« Le programme en droit de Sherbrooke est très bien structuré. Il est très pratique, ce qui fait que nous recevons des étudiants prêts à travailler, qui veulent comprendre les réalités du monde du travail », avance Me Barragan, insistant sur la facilité de faire des suivis avec les recrues provenant du régime coopératif estrien.

« Nos autres étudiants stagiaires font de l'excellent travail eux aussi, mais puisqu'ils ne sont avec nous qu'une ou deux journées par semaine, c'est parfois plus difficile au niveau des suivis, estime l'avocat. Les étudiants de l'Université de Sherbrooke sont un peu la pierre angulaire de notre équipe étudiante. Je ne me verrais pas sans eux.»

Stage = recrutement

Évidemment, embaucher des stagiaires permet à Éducaloi de cibler de futurs employés, mais aussi de futurs maîtres-bénévoles qui pourront redonner à l'organisme durant leurs années de pratique.

« Nous aimons rester en contact avec nos anciens étudiants. Ça nous aide beaucoup lorsque vient le temps de recruter des avocats pour combler des besoins au niveau du personnel ou même pour du bénévolat. Nous cherchons souvent des juristes bénévoles pour offrir des ateliers en classe. Et ceux qui ont effectué un ou des stages chez nous sont généralement convaincus de notre mission, ce qui facilite grandement leur recrutement! » termine Me Francis Barragan.



MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

LA CONTINUITÉ À TRAVERS LE RENOUVEAU

Chers membres,

Les 21 avril et 19 mai derniers ont eu lieu les cocktails printaniers annuels de l'ADDUS à Québec et à Montréal, respectivement. Celui de Québec s'est déroulé au réputé Cercle de la Garnison, à l'occasion des cours de perfectionnement 2016 de la Chambre des notaires du Québec. Nul autre que le président de la Chambre des notaires, Me **Gérard Guay** (LL.B. 1981, DDN 1987), était le président d'honneur de ce cocktail qui a réuni un agréable mélange de nos membres, composé de notaires des quatre coins de la province déjà rassemblés dans la Capitale, ainsi que de diplômées et diplômés œuvrant au sein de la magnifique région de Québec.

Le cocktail de Montréal, quant à lui, s'est déroulé au légendaire Club St-James sous la présidence d'honneur de l'honorable **Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986). Un succès renouvelé, cette rencontre annuelle attire de plus en plus de nos diplômés qui y voient une excellente occasion de se retrouver entre anciens et de faire la connaissance des nouveaux membres qui viennent de joindre le réseau sans cesse croissant de l'ADDUS.

La prochaine activité prévue de l'ADDUS est celle des Retrouvailles de nos diplômés dont la promotion se termine par 1 ou par 6.

À ce sujet, vous vous souviendrez, dans la parution précédente de *Paroles de droit* (hiver 2016), que je vous avais fait part que l'ADDUS avait entrepris d'étudier la formule des Retrouvailles qu'elle organise chaque année, afin d'élaborer et de proposer une nouvelle approche. Un travail créatif et assidu des membres du conseil d'administration en collaboration avec le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** s'en est suivi. L'objectif? Créer un événement plus décontracté et plus festif... à saveur authentiquement sherbrookoise. Résultat? Mission accomplie!

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons maintenant la nouvelle formule des Retrouvailles : le 15 octobre prochain, nos diplômées et diplômés vont renfiler les couleurs de leur *alma mater* et assister à un match de football du *Vert & Or.* Dans un premier temps, tous se retrouveront au terrain légendaire situé devant la Faculté de droit pour une fête d'avant-partie (*tailgate party*). Ensuite, nous

irons encourager l'équipe de football du *Vert & Or* qui affrontera à cette occasion les *Stingers* de l'Université Concordia. Les diplômés assisteront au match sous un chapiteau érigé dans une zone *VIP* du stade de l'Université de Sherbrooke, où leur seront servis goûter et rafraîchissements. Ce sera un événement à ne pas manquer. *Go! Go! Vert & Or!*

L'ADDUS vous remercie de votre participation à ses activités, car ce faisant, vous contribuez au développement, à l'enrichissement et au rayonnement du réseau privilégié de diplômés dont vous faites partie.

Chers membres, au nom du conseil d'administration de l'ADDUS, je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous un été ensoleillé et rempli de moments agréables et dynamisants.

Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005) Président de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)

LES DIPLÔMÉS RÉPONDENT À L'APPEL EN GRAND NOMBRE

Cette année, les villes de Québec et de Montréal étaient les hôtesses des réputés cocktails printaniers organisés par l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS).



La présidente d'honneur, l'honorable Marie-Josée Hogue (LL.B. 1986), en compagnie de Robert F. Hall (LL.B. 1983).

C'est sous la présidence d'honneur de Me **Gérard Guay** (LL.B. 1981, DDN 1987), président de la Chambre des notaires du Québec, que s'est tenu le premier rasemblement, le 21 avril dernier, au Cercle de la Garnison de Québec.

Comme toujours, l'occasion était parfaite pour échanger avec de nombreux diplômés de la Faculté, toutes cohortes confondues. Le cocktail se tenait en même temps que les cours de perfectionnement de la Chambre des notaires du Québec, d'où le grand nombre de notaires sur place.

Celui de Montréal, tenu au Club St-James le 19 mai, était présidé par l'honorable **Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986), juge puînée à la Cour d'appel du Québec, et soutenu encore cette année par Grondin Savarese. Une centaine de diplômés œuvrant dans la métropole ont répondu à l'appel, faisant de l'événement un franc succès.

Pour visionner les photoreportages de toutes les activités de l'ADDUS, visitez le **USherbrooke.ca/droit/diplomes** (menu «Activités de l'ADDUS», section «Activités passées»).



Renée Lebœuf (LL.B. 1986, DDN 1987), Nadia Roy (LL.B. 1999), André Soucy (LL.B. 1987, DDN 1988) en compagnie du président d'honneur, Gérard Guay (LL.B. 1981, DDN 1987).



Le doyen Sébastien Lebel-Grenier.



Jonathan Lafrance (LL.B. 2010, *J.D.* 2011), Jenny Babalis (LL.B. 2013, *J.D.* 2014, LL.M. 2015), Bahareh Mahdavi (LL.B. 2010, *J.D.* 2010, LL.M. 2011), Patrick Lacasse (LL.B. 2010, MBA 2010), Audrey Alarie (LL.B. 2010, M.Sc. 2013), Louis-Philippe Mongeau (LL.B. 2010, MBA 2010), Louis Dessureault (LL.B. 2007, *J.D.* 2008) et Audrey Hébert (LL.B. 2010, M.Sc. 2012).

RETROUVAILLES 2016



LES PROMOTIONS SE TERMINANT PAR 1 ET PAR 6 VIVRONT UNE EXPÉRIENCE COMPLÈTEMENT REVAMPÉE!

promotions se terminant par 1 et par 6 auront le bonheur de vivre des Retrouvailles complètement repensées le samedi 15 octobre prochain.

La nouvelle formule, qui s'articule autour d'un match de football du Vert & Or, leur permettra de revivre réellement leur parcours universitaire. Tout d'abord, le rassemblement d'avant-match sera l'occasion parfaite pour retrouver des camarades, revoir des professeurs et discuter dans un contexte décontracté, comme dans le bon vieux temps. Par la suite, les diplômés seront invités au chapiteau VIP, érigé au stade de l'Université de Sherbrooke, pour encourager l'équipe de football du Vert & Or qui affrontera les Stingers de l'Université Concordia. Regarder un match tout en s'amusant avec d'anciens camarades, quelle belle façon de se retrouver! L'aprèsmatch est laissé à la discrétion des diplômés, qui pourront poursuivre la soirée au restaurant ou ailleurs, selon leur souhait.

HORAIRE

DE 13 H 30 À 16 H

- Accueil à la Faculté
- Visites quidées de la Faculté et tournées des mosaïques à intervalles réguliers
- Rassemblement d'avant-match à la Faculté, à l'intérieur et à l'extérieur, devant le casse-croûte: des rafraîchissements et des grignotines seront servis



DE 16 H À 19 H

Match de football du Vert & Or,

sous un chapiteau avec estrades réservées pour l'événement; des rafraîchissements et un léger goûter seront servis

NOUVEAUTÉ 2016!

Les paiements se font dorénavant en ligne, dans un site sécurisé. Pour remplir le formulaire d'inscription et procéder à votre paiement, visitez le

USherbrooke.ca/droit/diplomes

(onglet Activités de l'ADDUS).

Pour information:

819 821-8000, poste 63561 addus@USherbrooke.ca | 1 800 276-8337, poste 63561

addus association des diplômés en droit de l'université de sherbrooke



Louis-Dominique Beaudet (LL.B. 2000) a été nommé conseiller principal en conformité corporative à la Banque Nationale.

Marjorie Bergeron (LL.B. 2004) a rejoint le cabinet Bernard & Brassard, à Longueuil.

Marianne Bessette (LL.B. 2013) pratique chez Therrien Couture, à Sherbrooke.

Alain Blanchard (LL.B. 1993) a été élu membre du conseil d'administration du Barreau du Québec pour un mandat de 2 ans.

Adriana Blanco (LL.B. 2013, *J.D.* 2013) a rejoint le cabinet Mitchell Gattuso, à Montréal.

Jean-Philippe Bolduc (LL.B. 2012) a reçu le prix de l'Orateur anglophone lors du concours annuel de plaidoirie organisé par le Jeune Barreau de Montréal.

Jean-François Bourque (LL.B. 2008, *J.D.* 2008, LL.M. 2009) est avocat chez Renaissance Capital Inc. (RCI), à Montréal.

Maxime Chouinard (LL.B. 2011, *J.D.* 2011) a rejoint le cabinet Langlois, à Lévis.

Marie-Andrée Denis-Boileau (LL.B. 2010) a reçu le prix Jeune Avocate lors de la soirée Inspirationnelle organisée par Génération W au profit de la Fondation Y des femmes de Montréal.

Alexandre Désy (LL.M. 2013) a cofondé le site onregle.com, une plateforme de règlement de litiges en ligne.

Esther Dolan (LL.M. 2015) est notaire dans le secteur du droit des affaires chez PFD Notaires, à Boucherville.

Catherine Fournier (LL.B. 1996) a été élue bâtonnière du Barreau d'Arthabaska.

Michèle Frenière (LL.B. 2006) est avocate en droit de la construction et en immobilier chez Municonseil avocats, à Montréal.

Danielle Gagliardi (LL.B. 1984, DDN 1985) a été honorée par l'Association des juristes italocanadiens du Québec.

Catherine Gagné (LL.B. 2008) est avocate en droit de l'emploi et en relations de travail chez Le Corre & Associés.

Monique Gagnon-Tremblay (LL.L. 1972, DDN 1973) a reçu un doctorat honorifique de l'Université Bishop's.

Cynthia Garneau (LL.B. 1993) a été nommée présidente de Bell Helicopter Textron Canada.

Paul-Matthieu Grondin (LL.B. 2005) a été élu membre du conseil d'administration du Barreau du Québec pour un mandat de 2 ans.

Charles Guay (LL.B. 2014) est avocat chez Cain Lamarre, à Sherbrooke.

Patrice Guay (LL.B. 1988) a été nommé avocat en chef de la Ville de Montréal et directeur du service des affaires juridiques.

Nicolas Handfield (DDN 2010) a été nommé chef des affaires juridiques de la Chambre des notaires du Québec.

Xavier Lafontaine (LL.B. 2005, MBA 2006) est conseiller juridique chez EBC Inc., une entreprise de construction dont le siège social est situé à L'Ancienne-Lorette.

Kevin-Alexandre Lavoie (LL.B. 2012, MBA 2012) a été élu président de la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec (PLQ).

Josée Laliberté (LL.B. 1992) a été nommée vice-présidente, gestion du capital humain, à *La Presse*.

Joanie Lapalme (LL.B. 2007) a reçu le Prix Arts-Affaires de Montréal, dans la catégorie Relève Arts-Affaires, en reconnaissance de son soutien à l'Opéra de Montréal.

Justine-Ariane LeBel (LL.B. 2012) a joint le cabinet Devine Schachter Polak, à Westmount.

Cloé Leroux (LL.B. 2011) a créé SELfie, une fondation dont la mission est d'éduquer, de conscientiser et d'informer les jeunes sur leurs droits, devoirs et obligations relativement aux lois.

Francis Lévesque (LL.B. 2011) agit comme auxiliaire juridique à la Cour suprême du Canada.

Raphaëlle Lévesque (LL.B. 2013, MBA 2014) pratique chez Therrien Couture, à Brossard.

Gabrielle Marceau (LL.B. 2008) a joint le cabinet Cain Lamarre, à Montréal.

Bertrand Menon (LL.B. 2014) travaille auprès des artistes dans les domaines du droit des artistes, du droit d'auteur et du droit du divertissement. Il est également le guitariste de Blackvoid, un groupe de rock de Montreaxico.

Guillaume-Pierre Michaud (LL.B. 2006) a été nommé associé chez Fasken Martineau, à Montréal.

Marie-Lucie Morin (LL.L. 1979) a été nommée au conseil d'administration de Corus Aviation.

Raphaël Morneau-Bérubé (LL.B. 2012) a troqué sa toge pour une toque. Il est désormais propriétaire d'un service de traiteur nommé «Les Flavoureux».

Gabriel Paradis (LL.B. 2011) pratique chez Therrien Couture, à Brossard.

Antoine Pellerin (LL.B. 2009, MBA 2009) a reçu une prestigieuse bourse de la Fondation Pierre Elliot Trudeau, qui l'aidera à se consacrer à sa thèse sur les marchés publics.

Julie-Catherine Pélissier (LL.B. 1997) a été nommée au conseil d'administration de Retraite Québec, un organisme responsable de l'application de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*.

Karim Renno (LL.B. 1999) a vu son cabinet Renno Vathilakis nommé au palmarès des huit cabinets en litige les plus recommandés dans la province par Benchmark Litigation.

Geneviève Richard (LL.B. 2014, M.Sc. biologie 2014) est avocate en droit autochtone chez Cain Lamarre, en Abitibi.

Sarah Shinder (LL.B. 2014, J.D. 2014) a débuté un stage à la Cour constitutionnelle sud-africaine en juillet 2016. Elle est clerc auprès de l'honorable Bess Nkabinde.

Nicolas Simard (LL.B.1999) a été nommé associé chez Fasken Martineau, à Montréal.

Gabriel Thériault (LL.B. 2011) a été nommé associé au sein du cabinet Gagné Bélanger Thériault Avocats, à Victoriaville.

Vanessa Thibeault (LL.B. 2013) est avocate au cabinet Crochetière, Pétrin, à Sherbrooke

Jeremy Wisniewski (LL.B. 2001) s'est joint à l'équipe de Legault Joly Thiffault, à Montréal.

Eleni Yiannakis (LL.B. 1996) est avocate chez Irving Mitchell Kalichman (IMK), à Montréal.

NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

Denise Descôteaux (LL.B. 1990) a été nommée juge à la Cour du Québec, exerçant ses fonctions à la Chambre criminelle et pénale, à la Chambre de la jeunesse et à la Chambre civile de Val-d'Or.

Éric Downs (LL.B. 1986) a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal. Depuis 2012, il était juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale. Josée Fontaine (LL.B. 1988) a été nommée juge de paix magistrate de la Cour du Québec à Longueuil. Auparavant, elle était procureure aux poursuites criminelles et pénales, notamment au bureau de Montréal.

Nancy Lecompte (LL.B. 1996) a été nommée juge de paix magistrate de la Cour du Québec à Salaberry-de-Valleyfield. Auparavant, elle était procureure aux poursuites criminelles et pénales de la même ville.

Cathy Noseworthy (LL.B. 1992) a été nommée juge à la cour municipale commune de la Ville de Châteauguay. Auparavant, elle exerçait à la Direction des affaires juridiques d'Hydro-Québec.

Martin Tétreault (LL.B.1990, LL.M.1996) a été nommé juge à la Cour du Québec, à la Chambre civile et à la Chambre de la jeunesse de Granby. Auparavant, il était avocat associé chez Lavery.

Formation continue en PRD



- Médiation civile et commerciale (5 jours)
- Arbitrage civil et commercial (5 jours)
- Médiation et gestion des conflits en relations de travail (2 jours)
- Médiation en harcèlement psychologique (3 jours)
- Émotions et médiation (3 modules de 2 jours chacun)

PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (PRD)

Formations de 2 à 5 jours

Développez vos compétences en

médiation et en arbitrage, en vue d'obtenir le titre de médiateur ou d'arbitre, ou approfondissez vos

Tierce partie neutre (4 modules de 5 jours chacun)

Les activités de formation en PRD offertes par la Faculté de droit, en collaboration avec le Centre universitaire de formation continue, l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) et l'Institut canadien pour la résolution des conflits (ICRC), sont reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec aux fins de la formation continue obligatoire.

De la formation continue sur mesure en droit est également possible.

